

RAPPORT N° 04/6-28
au Conseil Municipal

OBJET

RHI DU BRULE
BILAN DE CLOTURE

HISTORIQUE

La Commune a validé, en séance du Conseil Municipal du 24 juillet 1993, l'opération RHI du Brûlé pour une durée de huit ans.

Par Avenant au Traité de Concession, le Conseil Municipal a souhaité proroger cette durée jusqu'au 21 octobre 2004 et définir des modalités de rémunération de clôture de l'opération.

Deux CRAC ont fait l'objet d'une approbation par la collectivité :

- celui de 1997 en séance du Conseil Municipal du 24 mars 1999,
- et le CRAC de pré-clôture de 2002 en séance du 6 mai 2003.

* *PROGRAMME INITIAL*

Le programme d'aménagement prévoyait :

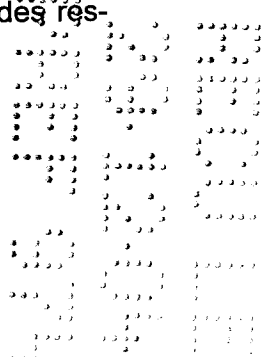
- la réalisation du refoulement AEP depuis le dernier réservoir de Bellepierre jusqu'au Brûlé, puis le refoulement du Brûlé vers la Roche Ecrite, pour un montant de 850 818,00 euros HT ;
- l'aménagement secondaire de plusieurs secteurs pour un montant de 1 571 597,00 euros HT ;

Le programme de VRD était évalué à 2 423 940,00 € HT d'investissement pour 77 logements et 20 améliorations de logements.

* *TRAVAUX REALISES*

Des travaux d'investissement d'un montant de 59 000,00 euros HT ont été réalisés, afin d'aménager les terrains d'accueil de 6 LES.

Le renforcement des réseaux AEP prévus au bilan initial n'a pu être réalisé dans ce cadre et a été traité de façon déconnectée à l'ancienne opération de RHI. C'est lors de la séance du 12 novembre 2004 que le Conseil Municipal a validé l'opération de renforcement des rés-sources en eau du Brûlé.



* **CESSIONS AUX FAMILLES ATTRIBUTAIRES DES LES**

Depuis la réalisation de l'étude de préfiguration, la RHI n'a été que très peu opérationnelle. Seuls 6 Logements Evolutifs Sociaux (LES) ont été construits sur les parcelles cadastrées CM 419, 420, 421, 422, 423 et 424, lesquelles ont été vendues aux familles attributaires des LES.

* **CESSION A LA COMMUNE DE SAINT-DENIS**

Par Délibération n° 00/8-30 du 14 décembre 2000, la Commune a acquis de la SODIAC la parcelle cadastrée section CM 516 (issue de la CM 425) d'une contenance de 10 581 m² pour la réalisation d'un terrain de football, le reliquat de 357 m² référencé CM 515 restant la propriété de la SODIAC. Cette acquisition s'est faite à titre gratuit, conformément au Titre 3 Article 2.3 du Traité de Concession.

La SODIAC doit procéder au transfert des deux dernières parcelles de la RHI du Brûlé :

- CM 515 pour une contenance de 357 m² (site d'accueil du système d'assainissement des 6 LES),
- CM 282 pour une contenance de 6 839 m².

Il est prévu une mise en conformité du système d'assainissement dans le cadre de la nouvelle opération.

* **BILAN FINANCIER DE CLOTURE**

Une nouvelle opération, RHI Multisites du Brûlé et de Saint-François, ayant été validée par le Conseil Municipal du 18 juin 2004, il est proposé de clôturer l'opération de RHI du Brûlé, selon les modalités ci-dessous énoncées.

Le bilan financier de l'opération au 21 octobre 2004 s'établit comme suit :

- **DEPENSES**

Nature des dépenses	Bilan de clôture	Bilan validé au CRAC 2002
Participations et taxes	5 386,28 €	6 000,00 €
Travaux secondaires	37 471,42 €	37 471,42 €
Travaux divers	31 222,78 €	98 843,00 €
Honoraires BET	37 961,47 €	38 446,00 €
Dépenses diverses	1 423,76 €	5 000,00 €
Frais financiers CT	- 17 669,89 €	- 14 000,00 €
Rémunération dépenses	4 388,99 €	7 000,00 €
Rémunération de gestion	4 573,47 €	5 000,00 €
Rémunération de clôture	6 000,00 €	6 000,00 €
Total dépenses HT	110 758,28 €	189 760,42 €

- **RECETTES**

Nature des dépenses	Bilan de clôture	Bilan validé au CRAC 2002
Subvention	10 024,04 €	10 024,04 €
Participation de la collectivité	179 736,70 €	179 736,70 €

- **SYNTHESE**

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses d'opérations HT	110 758,28 €	Recettes HT	189 760,74 €
Différentiel HT	79 002,14 €		
TOTAL DEPENSES HT	189 760,42 €	TOTAL RECETTES HT	189 760,74 €

En conséquence, il vous est demandé :

- 1° d'approuver le bilan de clôture de l'opération de RHI du Brûlé, qui fait ressortir :
 - des dépenses pour 110 758,28 € HT, dont un excédent de 79 002,14 € HT ;
 - des recettes pour 189 760,74 € HT ;
- 2° d'approuver le reversement par la SODIAC de l'excédent de 79 002,14 € HT à la Commune ;
- 3° d'approuver le transfert du foncier à la nouvelle opération de RHI Multisites du Brûlé et de Saint-François, à savoir :
 - transfert des parcelles cadastrées section CM 282 et 515,
 - transfert de la reprise de travaux éventuels sur le système d'assainissement de l'opération des 6 LES ;
- 4° de donner quitus à la SODIAC des missions qui lui ont été confiées aux termes du Traité de Concession et de ses Avenants de la RHI du Brûlé.
- 5° de m'autoriser à signer cet acte et tous les documents y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

**DELIBERATION N° 04/6-28
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 17 décembre 2004**

OBJET

**RHI DU BRULE
BILAN DE CLOTURE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements, et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les Articles L. 311-1, R. 311-2 et R 311-5 ;

Sur le RAPPORT N° 04/6-28 présenté par le Député-Maire au nom des Commissions 1° Aménagement du Territoire, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le bilan de clôture de l'opération de RHI du Brûlé qui fait ressortir :

- des dépenses pour 110 758,28 € HT, dont un excédent de 79 002,14 € HT ;
- des recettes pour 189 760,74 € HT.

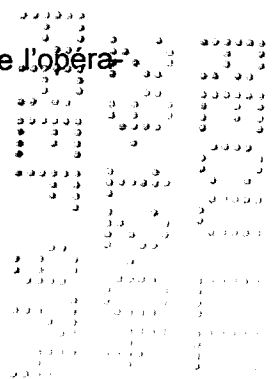
ARTICLE 2

Approuve le reversement par la SODIAC de l'excédent de 79 002,14 € HT à la Commune.

ARTICLE 3

Approuve le transfert du foncier à la nouvelle opération de RHI Multisites du Brûlé et de Saint-François, à savoir :

- transfert des parcelles cadastrées section CM 282 et 515,
- transfert de la reprise de travaux éventuels sur le système d'assainissement de l'opéra-
tion des 6 LES.





**EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL RELATIF
AUX ACQUISITIONS FONCIERES**

Tableau des acquisitions foncières de la SODIAC

Section	Numéro	Contenance en m ²	Origine cadastrale antérieure
CM	282	6 839	Division du terrain CM 100 en CM 281, 282, 283
CM	425	10 938	Issues de la division de la parcelle CM 401 provenant elle-même du regroupement des anciennes parcelles CM 57, CM 58, CM 61, CM 62, CM 266, CM 267, CM 63 divisée en CM 335 et CM 336
CM	419	268	
CM	420	230	
CM	421	223	
CM	422	214	
CM	423	205	
CM	424	207	
		19 124	

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
En séance du **17/12/2004**
En annexe à la Délibération N° **0416-28**

LE MAIRE

14

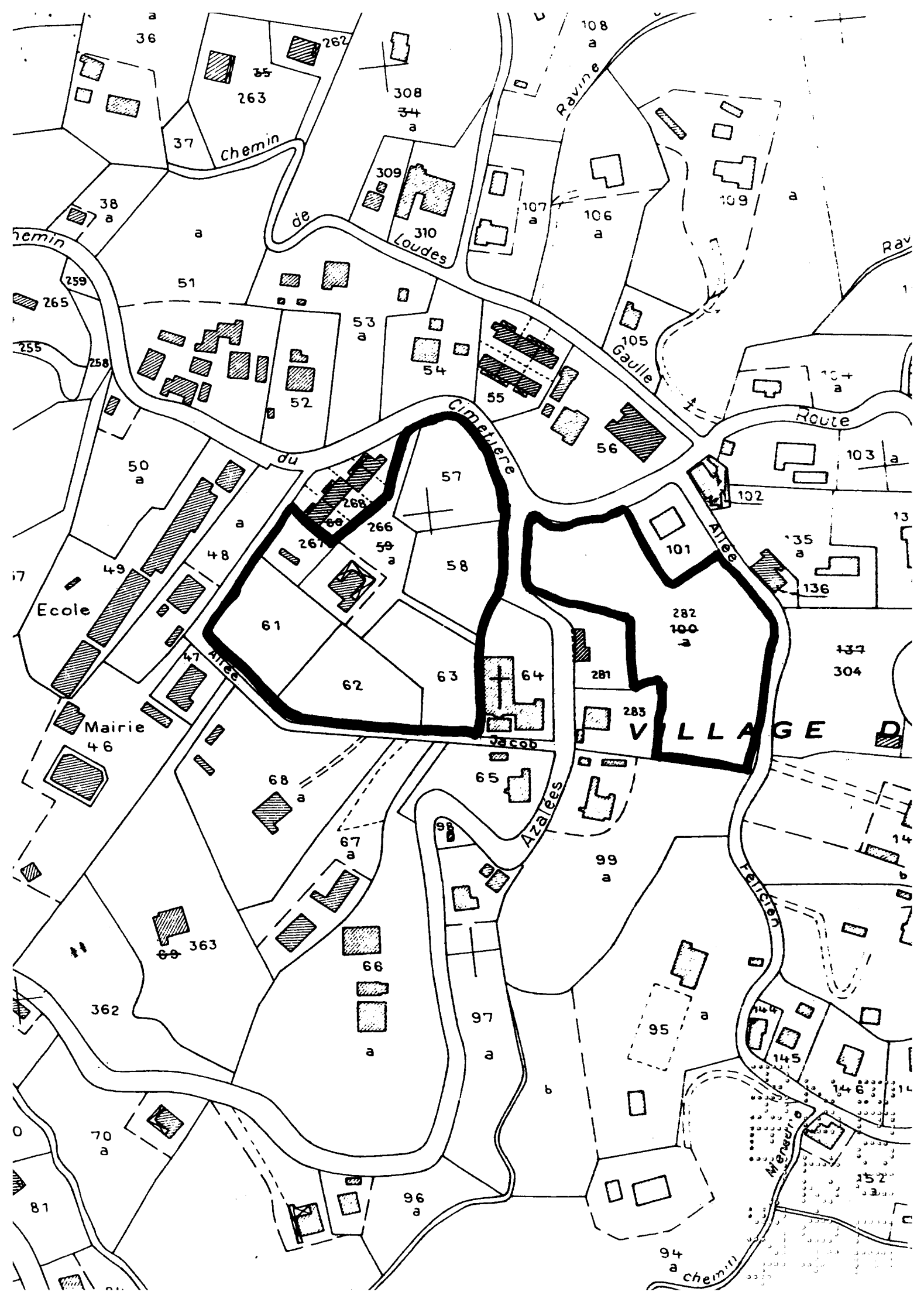
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL RELATIF AUX CESSIONS

Tableau des cessions aux propriétaires des LES

Section	Numéro	Contenance en m ²	Origine cadastrale antérieure
CM	419	268	Issues de la division de la parcelle CM 401 provenant elle-même du regroupement des anciennes parcelles CM 57, CM 58, CM 61, CM 62, CM 266, CM 267, CM 63 divisée en CM 335 et CM 336
CM	420	230	
CM	421	223	
CM	422	214	
CM	423	205	
CM	424	207	
		1 347	

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 En séance du **17/12/2004**
 En annexe à la Délibération N° **046-28**
LE MAIRE





RHI - SECTEUR LE BRULE CENTRE BOURG

1 / 2500



Budget HT des recettes de : RHI DU BRULE

Date et heure du document : 24/11/04 11:19

Code	Section	Libellé	Budget HT	Engagé HT	Facturé HT	Commentaires	F.
1003-4820	30-Autre Subvention	Autre Subvention	10 024,04	10 024,04	10 024,04		
SOUS-TOTAL : 30-Autre Subvention			10 024,04	10 024,04	10 024,04		
1003-4811	41-Participation concédant	Participation Propre	179 736,70	179 736,70	179 736,70		
SOUS-TOTAL : 41-Participation concédant			179 736,70	179 736,70	179 736,70		
TOTAL			189 760,74	189 760,74	189 760,74		

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
 En séance du 17/12/2004
 En annexe à la Délibération N° 6416-518

LE MAIRE



Code	Section	Libellé	Budget HT	Engagé HT	Facturé HT	Commentaires	F.
1003.4310	03-Participations et taxes	Impôts et taxes	6 000,00	5 386,28	5 386,28	5 386,28	
SOUS-TOTAL : 03-Participations et taxes			6 000,00	5 386,28	5 386,28		
1003.4443	05-Travaux Infra. secondaire et ter	Travaux infrastructures secondaires	37 471,42	37 471,42	37 471,42	37 471,42	
SOUS-TOTAL : 05-Travaux Infra. secondaire et ter			37 471,42	37 471,42	37 471,42		
1003.4410	07-Travaux divers	Travaux divers bâtiments	98 843,00	31 222,78	31 222,78	31 222,78	
SOUS-TOTAL : 07-Travaux divers			98 843,00	31 222,78	31 222,78		
1003.4500	08-Honoraires	Maitrise d'oeuvre	38 446,00	37 961,47	37 961,47	37 961,47	
SOUS-TOTAL : 08-Honoraires			38 446,00	37 961,47	37 961,47		
1003.4520	10-Autres dépenses rémunérables	Frais divers rémunérables	5 000,00	1 423,76	1 423,76	1 423,76	
SOUS-TOTAL : 10-Autres dépenses rémunérables			5 000,00	1 423,76	1 423,76		
1003.4831	13-Frais financiers court terme	Produit financiers	-14 000,00	-17 669,89	-17 669,89	Dont 767,09€ de Frais financier	
SOUS-TOTAL : 13-Frais financiers court terme			-14 000,00	-17 669,89	-17 669,89		
1003.4622	23-Honoraires forfaitaires	Honoraires forfaitaires	12 000,00	8 962,46	8 962,46	8 962,46	
SOUS-TOTAL : 23-Honoraires forfaitaires			12 000,00	8 962,46	8 962,46		
1003.4623	24-Honoraires de cloture	Honoraires de cloture	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00	
SOUS-TOTAL : 24-Honoraires de cloture			6 000,00	6 000,00	6 000,00		
TOTAL			189 760,42	110 758,28	110 758,28		

